

## Ville accessible à tous

### Comment concilier sécurité et accessibilité dans la cité ?



**Session sécurité et accessibilité sur la voirie et l'espace public**  
Introduction de Marie Prost – Coletta, déléguée ministérielle à l'accessibilité MEEDDM

Montpellier  
Jeudi 19 novembre 2009



# Session Sécurité et accessibilité sur la voirie et l'espace public

## Introduction de Marie Prost-Coletta, déléguée ministérielle à l'accessibilité MEEDDM

Bonjour mesdames messieurs

Je remercie les organisateurs qui ont la gentillesse de m'inviter à vos travaux alors que je viens tout juste d'être nommée DMA.

Cette participation est ma première intervention en tant que DMA et j'apprécie tout particulièrement qu'elle me permette d'aborder les deux aspects que sont l'accessibilité et la sécurité routière.

Nous nous situons au croisement de deux grands chantiers au service de l'homme.

Le Président de la République a fait de la lutte contre l'insécurité routière l'un des trois grands chantiers de son quinquennat. La véritable rupture qu'il appelle de ses vœux a permis de poursuivre l'initiative forte de son prédécesseur.

Les résultats sont probants mais difficiles à inscrire dans le marbre. Nous l'avons vu ces derniers mois. Il importe que tous les acteurs, dont vous êtes nécessairement, s'inscrivent dans cette dynamique et sur tous les aspects qui y contribuent .

Quant à l'insertion des personnes handicapées dans la société, ce grand chantier du précédent président a permis d'aboutir à la loi du 11 février 2005 et aux engagements que le législateur a voulu comme forts, j'ajouterai même contraignants, en matière d'accessibilité de la cité.

La sécurité et l'accessibilité sont indissociables. Sans sécurité il serait vain de penser que la cité est accessible, quels que soient les aménagements réalisés et leur coût. La sécurité et surtout le ressenti de sécurité sont les pré-requis à une réelle accessibilité de la cité. Mettre à disposition des équipements qui rassurent permet d'inscrire les réponses proposées dans le temps. Satisfaire les usagers multiples de la ville accessible est un enjeu motivant. Il donne du sens à nos projets et à nos actions.

N'oublions jamais que l'homme doit être au centre de nos préoccupations .

L'accessibilité de la ville aux PMR est un enjeu d'**équité sociale**, qui bénéficie aujourd'hui d'une réglementation forte que vous connaissez.

La **sécurité** des déplacements dans la ville est une préoccupation d'autant plus importante que l'on cherche, maintenant à équilibrer les modes de déplacement entre marche, vélo, deux-roues motorisés, les transports en commun et véhicules automobiles. Il convient aussi que tous les usagers puissent circuler en toute sécurité quelles que soient leurs capacités.

Cette volonté de partage de la voirie, d'une cohabitation civilisée souhaitée justifie d'une attention plus particulière en faveur des piétons âgés, des enfants qui sont particulièrement vulnérables en milieu urbain, et aussi les personnes ayant des déficiences, motrices, visuelles, auditives, cognitives ou psychiques. Apporter des réponses aux besoins de chacun dans une approche globale est la meilleure garantie de l'adéquation entre la demande et l'offre.

L'accessibilité de la voirie progresse par la conception des espaces mais elle peut être mise à mal par une utilisation quotidienne négligente et non-citoyenne, par exemple occupation des trottoirs par le stationnement illicite, par les ordures ménagères, les autorisations de terrasses, etc. Ces mauvais usages peuvent obliger le piéton à faire des détours et à se mettre en danger sur la chaussée.

Sécurité routière et accessibilité doivent être traitées simultanément. La première raison est d'ordre économique : la mutualisation des moyens engagés pour les travaux permet des économies et limitent la durée des désagréments temporaires. La deuxième raison concerne la conception technique. En effet, les améliorations faites pour l'un et l'autre des objectifs sont compatibles la plupart du temps. Mais il peut y avoir des configurations pour lesquelles des compromis doivent être trouvés. La démarche de compromis ne nous est pas vraiment naturelle mais elle est garante de l'acceptabilité par les utilisateurs, les concepteurs et donc de satisfaction et de pérennité.

Le programme de cette session va donner une illustration de trois réussites qui ont su concilier les approches sécurité et accessibilité.

La première concerne les zones de rencontres, disposition qui a été introduite en juillet 2008 dans le code de la route français. C'est l'exemple de la ville de Genève qui vous sera présenté par Yasmine BANI-HACHEMI, puisque la Suisse a été l'un des précurseurs dans cette démarche. Les difficultés que peuvent y rencontrer les personnes aveugles et malvoyantes seront présentées. Cet exposé est d'autant plus intéressant que les malvoyants et aveugles nous ont fait part de leurs difficultés à se repérer dans l'espace. Nous avons donc « repris notre copie » afin de répondre à leurs besoins spécifiques et tout particulièrement en matière de sécurité.

La traversée d'agglomération et les déplacements au sein de celle-ci sera le second exemple avec la commune de Bayel dans l'Aube où les diagnostics d'accessibilité et de sécurité routière ont été traités simultanément. Pascal LUX et Jean-Michel LAMY de la DDEA nous présenteront leurs travaux.

Enfin, la sensibilisation des collégiens des Bouches du Rhône, par l'opération « Partage ta route » sera présentée par Gérard DESSEIN . Il nous montrera les liens entre la sécurité routière et l'accessibilité pour favoriser des « comportements citoyens ».

Nous pourrions ensuite prendre le temps de questionner nos 3 intervenants.

M. Prost-Coletta